RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF À LA 59E ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE SUR LES QUESTIONS FINANCIÈRES

PRÉSENTATIONS DE LA TRÉSORIERE

Ezulwini, Royaume d'Eswatini, novembre 2026

Honorable M. le Président,
Honorables membres du Comité exécutif,
Honorables Présidents, chefs de délégation et honorables membres du Parlement,
Distingués délégués,
Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un immense honneur et un grand privilège de présenter, au nom du Comité exécutif, le rapport sur les questions financières à la 59e Assemblée plénière.

1. INTRODUCTION

Le rapport du Comité exécutif sur les questions financières présente une vue d'ensemble de la situation financière, des résultats et de la responsabilité du Forum parlementaire de la SADC. Il comprend les comptes annuels audités pour l'exercice financier 2024/2025, les comptes de gestion pour l'exercice financier 2025/2026 et le premier semestre de l'exercice 2026/2027, les rapports financiers relatifs aux projets financés par des donateurs, ainsi que le projet de budget pour l'exercice financier 2027/2028.

Le rapport est présenté à un moment particulièrement important de l'évolution de l'institution, alors que le Forum se prépare à devenir le Parlement régional de la SADC. Cette transformation nécessitera une réorganisation institutionnelle adaptée, un renforcement des capacités administratives et, surtout, des dispositions financières durables à la hauteur du mandat parlementaire élargi.

Le rapport comprend cinq documents. Les documents n° 1 à 4 sont présentés pour information, tandis que le document n° 5, qui contient le projet de budget pour l'exercice 2027/2028, est soumis pour examen et approbation.

2. APERÇU GÉNÉRAL DES CINQ DOCUMENTS

Document 1 : Comptes annuels audités pour l'exercice financier clos le 31 mars 2025

Les états financiers audités ont été examinés et approuvés par le Comité exécutif lors de sa réunion qui s'est tenue le 24 octobre 2026 à Johannesburg, en Afrique du Sud. Ceux-ci donnent un aperçu de la situation financière et des résultats de l'établissement et s'inscrivent dans le cadre de ses obligations en matière de responsabilité financière et de communication d'informations. Le document 1, ainsi que les états financiers joints en annexe 1, sont soumis ci-par **pour information.**

Document 2 : Comptes de gestion pour l'exercice financier clos le 31 mars 2026

Ces comptes donnent un aperçu des résultats financiers de l'établissement et de l'utilisation de ses ressources au cours de l'exercice 2025/2026. Le document est soumis **pour information.**

Document 3 : Comptes de gestion pour la période du 1er avril au 30 septembre 2026

Les comptes présentent un état des lieux des résultats financiers, des dépenses et de la gestion des ressources de l'établissement au cours des six premiers mois de l'exercice financier en cours, à savoir 2026/2027. Le document est soumis **pour information.**

Document 4 : Rapport financier sur les projets financés par des bailleurs de fonds

Le présent document présente la performance financière du projet de gouvernance en matière de santé et de droits sexuels et reproductifs, de VIH et de sida, financé par la Suède, ainsi que celle du projet ADA/GIZ, financé par l'Agence autrichienne de développement. Il témoigne de la responsabilité et de la transparence dont fait preuve l'institution dans la gestion des ressources reçues de ses partenaires. Ce document est soumis **pour information.**

Document 5 : Proposition de budget pour l'exercice financier 2027/2028

Il s'agit de la proposition financière détaillée soumise pour examen et approbation. Le budget proposé vise à doter l'institution des moyens financiers et opérationnels nécessaires à l'accomplissement de son mandat, tout en préparant la transition vers un Parlement régional de la SADC.

Honorable monsieur le Président, permettez-moi de m'attarder sur le projet de budget et ses implications pour la viabilité financière de l'institution.

3. RÉSUMÉ DU BUDGET ET PERSPECTIVES FINANCIÈRES

Les principaux chiffres du projet de budget 2027/2028 sont résumés ci-dessous. Tous les montants sont exprimés en dollars namibiens.

Mesure budgétaire	Montant
Contributions annuelles obligatoires des États membres	**N$31,72 millions**
Rémunérations du personnel (71,5 % des contributions des membres)	**N$22,67 millions**
Estimation des revenus d'intérêts et des frais administratifs	**N$1,12 millions**
Affectation des réserves accumulées aux coûts ponctuels et de transition	**N$4,50 millions**
Recettes provenant des donateurs et dépenses affectées correspondantes	**N$35,01 millions**
Revenus totaux, y compris les fonds provenant des donateurs et les réserves	**N$72,35 millions**
Dépenses totales, y compris les activités financées par des donateurs	**N$72,14 millions**
Dépenses hors activités financées par des donateurs	**N$37,13 millions**
Dépenses récurrentes indicatives, hors coûts ponctuels financés par les réserves	**N$32,63 millions**
Excédent budgétaire prévu	**N$209 547**

Honorables membres,

Le budget proposé repose principalement sur les contributions annuelles obligatoires des députés, qui s'élèvent à environ N$31,72 millions. Les rémunérations du personnel devraient s'élever à N$22,67 millions, soit 71,5 % de ces contributions. Cela laisse environ N$9,05 millions pour faire face à toutes les autres obligations institutionnelles, notamment les frais administratifs, les réunions statutaires, les programmes et les coûts de fonctionnement.

Il est également important de faire la distinction entre les chiffres budgétaires globaux et les besoins de financement réels du Forum.

Le montant total des dépenses, qui s'élève à N$72,14 millions, comprend environ N$35,01 millions de dépenses affectées financées par des donateurs, pour lesquelles des recettes correspondantes provenant de ces mêmes donateurs ont été enregistrées. Ces fonds sont affectés à des projets spécifiques et ne peuvent pas être réaffectés au financement des obligations institutionnelles de base.

Les dépenses, hors activités financées par des donateurs, s'élèvent à N$37,13 millions. De ce montant, N$4,5 millions devraient être financés par les réserves accumulées destinées aux dépenses ponctuelles et liées à la transition, ce qui laisse des dépenses récurrentes sous-jacentes d'environ N$32,63 millions.

Les contributions obligatoires, auxquelles s'ajoutent les revenus d'intérêts prévisionnels et les frais administratifs, représentent environ N$32,84 millions. Cela laisse un excédent prévisionnel de seulement N$209 547, soit environ 0,6 % des dépenses non liées aux dons. La provision pour imprévus est également plafonnée à N$60 000.

L'excédent minimal signifie que l'institution dispose donc d'une marge de manœuvre financière très réduite pour faire face à des dépenses imprévues ou à une augmentation des coûts de fonctionnement.

4. VIABILITÉ FINANCIÈRE ET PRINCIPAUX RISQUES

Honorable monsieur le Président, honorables parlementaires,

Le budget proposé met en évidence plusieurs problèmes liés à la viabilité financière qui méritent l'attention de l'Assemblée plénière, notamment dans la perspective de la transition vers un Parlement régional de la SADC.

4.1 Niveau des contributions obligatoires des membres

Les contributions des membres n'ont pas toujours suivi le rythme de l'augmentation des coûts de fonctionnement de l'institution.

La contribution par parlement membre ordinaire a augmenté au bout de cinq ans, passant de N$1,4 million en 2015/2016 à N$1,5 million en 2020/2021, puis est restée inchangée pendant cinq années supplémentaires, jusqu’en 2025/2026.

En 2026/2027, cette contribution a augmenté de 50 % pour atteindre N$2,25 millions par Parlement membre ordinaire. La contribution proposée pour l'exercice 2027/2028 reste inchangée à ce niveau, ce qui porte le montant total des contributions obligatoires à environ N$31,72 millions.

Bien que cette récente augmentation soit significative et bienvenue, le gel prolongé des contributions n'a pas permis de compenser de manière adéquate la hausse cumulative des coûts institutionnels.

Les membres pourraient donc envisager de mettre en place un mécanisme plus prévisible et plus régulier de révision des contributions, plutôt que de recourir à des ajustements importants après de longues périodes sans augmentation.

4.2 Augmentation des dépenses opérationnelles de base

La diminution des financements provenant des bailleurs de fonds signifie que le Forum devra de plus en plus prendre en charge les coûts qui étaient auparavant couverts par des financements externes, notamment les réunions du Comité permanent.

Par ailleurs, certains coûts liés à la transition, actuellement financés par les réserves accumulées, deviendront à terme des obligations institutionnelles récurrentes. Il peut s'agir notamment de la gestion du personnel, de la maintenance des systèmes et du soutien opérationnel.

Les réserves étant limitées, l'institution doit prévoir l'intégration à terme de ces coûts dans son budget de fonctionnement et identifier des sources de financement durables.

4.3 Dépendance vis-à-vis des revenus non liés aux contributions

Le budget dépend d'environ N$1,12 million provenant des intérêts perçus et des frais administratifs. Cependant, l'intérêt pour les investissements dépend du moment où les membres versent leurs contributions et des soldes de trésorerie disponibles, tandis que les frais administratifs dépendent de l'activité liée aux projets.

Ces sources de revenus sont donc moins prévisibles que les cotisations obligatoires et ne doivent pas être considérées comme des sources de recettes garanties.

4.4 Financement provenant de donateurs : Important mais soumis à des restrictions

Les revenus prévus provenant des donateurs, d'un montant d'environ N$35,01 millions, représentent environ 110 % des contributions des membres. Toutefois, ce financement est réservé à des projets spécifiques et doit être compensé par des dépenses correspondantes. Ces fonds ne peuvent pas être réaffectés au financement des salaires ou des obligations légales fondamentales, sauf si l'accord conclu avec le partenaire financier le permet.

Les postes et programmes financés par des donateurs ne devraient donc pas être considérés comme des sources permanentes de financement de base des institutions, à moins que les engagements ne soient officiellement renouvelés et confirmés. Les membres pourraient également souhaiter prendre note de la

diminution des financements provenant des donateurs et de l'évolution des priorités des partenaires au développement.

Alors que l'institution évolue vers un Parlement régional, il deviendra de plus en plus important de renforcer les contributions des membres qui constituent la principale source de financement de base.

4.5 Coûts de transition et nouvelles obligations institutionnelles

La transition vers un Parlement régional de la SADC nécessitera un renforcement des capacités dans les domaines de l'élaboration des textes juridiques et des politiques, de la recherche parlementaire, des services législatifs, du plaidoyer et de l'administration.

L'allocation proposée de N$4,5 millions, prélevée sur les réserves accumulées en 2027/2028, couvre les dépenses ponctuelles identifiées, notamment le recrutement, la relocalisation, le développement de systèmes et les acquisitions d'immobilisations.

Il est toutefois important de distinguer ces coûts ponctuels des obligations récurrentes qui découleront du maintien de la nouvelle structure institutionnelle et de l'élargissement des fonctions parlementaires.

Ces obligations devront peut-être être intégrées dans les futurs budgets et s'appuyer sur des mécanismes de recettes durables.

4.6 Rémunérations du personnel et structure harmonisée proposée

L'augmentation de 6 % proposée pour les émoluments du personnel résulte des ajustements annuels du barème des salaires, qui comprennent un ajustement lié à l'IPC (Indice des prix à la consommation) et une augmentation de 2 % liée à l'échelon, ainsi que des incidences financières de la restructuration organisationnelle proposée.

Le budget prévoit également que plusieurs nouveaux postes seront pourvus par le biais de détachements à frais entiers provenant des parlements des États membres, assortis d'une indemnité de vie chère minimale, dans la mesure où les fonds le permettent, tandis que le parrainage par des partenaires est envisagé pour certains autres postes. Il exclut les postes liés à des projets dont le financement par la Suède est prévu à hauteur d'environ N$7 millions pour une année.

Ces hypothèses sont importantes pour la viabilité financière de la structure proposée. Si les détachements prévus ou les postes financés par des partenaires ne se concrétisaient pas, le Forum pourrait se retrouver confronté à des obligations salariales supplémentaires qu'il devrait honorer sur ses propres ressources.

Il est donc important que le recrutement et la mise en œuvre de la structure proposée restent conformes aux modalités de financement confirmées.

4.7 Marge de manœuvre opérationnelle limitée

L'excédent prévu de N$209 547 et la réserve pour imprévus de N$60 000 n'offrent qu'une protection très limitée contre l'inflation, les fluctuations des taux de change, les retards de recrutement et autres dépassements de coûts imprévus.

Cela souligne l'importance d'une gestion prudente des dépenses, d'un suivi efficace du budget et d'une réflexion approfondie avant de prendre de nouveaux engagements financiers.

4.8 Accords de partage des coûts avec les parlements membres

Honorable monsieur le Président, honorables parlementaires,

L'une des caractéristiques importantes du modèle opérationnel proposé réside dans le partage de certains coûts avec les parlements membres.

La proposition prévoit que les parlements membres prennent en charge l'intégralité des frais de participation de leurs représentants aux assemblées plénières, comme cela a toujours été le cas, et qu'ils étendent cette disposition aux réunions des commissions permanentes.

Pour réduire au minimum les frais de déplacement supplémentaires, il est proposé que les réunions de la Commission permanente soient programmées immédiatement après les Assemblées plénières. Les parlements hôtes devront également mettre à disposition des locaux et fournir les services nécessaires pour ces deux réunions.

Les membres noteront que le Parlement panafricain et l'Union interparlementaire ont recours à des dispositions similaires. Par ailleurs, ce modèle a été utilisé par le Forum pendant de nombreuses années avant l'adoption du modèle « Fonctionner comme un parlement ».

Cette mesure vise à maîtriser les dépenses au niveau du Secrétariat tout en renforçant la responsabilité collective des parlements membres, ce qui a des implications financières supplémentaires, pour le bon fonctionnement de l'institution.

5. PRÉVISIONS FINANCIÈRES INDICATIVES SUR DEUX ANS : 2028/2029 ET 2029/2030

Honorable monsieur le Président, honorables parlementaires,

Pour donner un aperçu prospectif de la situation financière de l'institution, des prévisions indicatives ont été établies pour les exercices financiers 2028/2029 et 2029/2030.

La prévision repose sur un niveau de dépenses récurrent de N$32,63 millions pour l'exercice financier 2027/2028 et part du principe que les cotisations des membres se maintiendront à N$31,72 millions, tandis que les revenus d'intérêts et les frais administratifs resteront à N$1,12 million.

Les rémunérations du personnel devraient augmenter de 6 % par an, tandis que les autres dépenses récurrentes devraient augmenter de 5 %.

La prévision part en outre du principe qu'il n'y aura pas de prélèvement sur les réserves, pas de soutien de base supplémentaire financé par les donateurs et pas d'augmentation des contributions des États membres.

Les résultats à titre d'exemple sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Scénario illustratif	Coût pour 2028/2029	Déficit prévu	Coût pour 2029/2030	Déficit prévu
Rémunérations +6 % ; autres coûts +5 %	**N$34,491m**	**N$1,649m**	**N$36,456m**	**N$3,614m**

Les prévisions indiquent que, si les cotisations et les autres recettes récurrentes restaient inchangées, même une augmentation modérée des coûts de fonctionnement pourrait faire passer l'institution d'un excédent marginal en 2027/2028 à un déficit récurrent en 2028/2029.

Le déficit pourrait atteindre entre N$1,65 million en 2028/2029 et N$3,6 millions d'ici 2029/2030.

Il s'agit là d'un scénario à titre d'exemple plutôt que d'une prévision définitive. Néanmoins, cela met en évidence le risque financier qui pourrait se présenter si les dépenses continuaient d'augmenter sans que la base de recettes ne soit ajustée en conséquence.

Les prévisions renforcent donc la nécessité de se pencher sur la viabilité du modèle de financement de l'institution avant que ces déficits potentiels ne se concrétisent.

6. DOMAINES NÉCESSITANT UNE ATTENTION PARTICULIÈRE ET UNE PLANIFICATION ANTICIPÉE

Compte tenu de ce qui précède, le Comité exécutif souhaite attirer l'attention de l'Assemblée plénière sur les points suivants qui méritent d'être examinés :

6.1 Adopter un cadre d'ajustement des contributions

L'institution devrait envisager une révision annuelle ou bisannuelle des contributions des membres, indexée sur un indice convenu tenant compte de l'inflation et des coûts institutionnels, assortie d'une procédure bien définie pour les ajustements exceptionnels.

Cela permettrait d'éviter des périodes prolongées de gel des cotisations suivies d'augmentations de rattrapage importantes et d'assurer une plus grande prévisibilité dans la planification financière des institutions.

Le modèle de financement actuel ne permettra probablement pas de maintenir sans difficulté le même niveau d'activité au cours des deux prochains exercices financiers sans une maîtrise des dépenses, des détachements confirmés et le soutien des partenaires, des recettes récurrentes supplémentaires ou un ajustement des contributions des membres.

6.2 Maintenir des contrôles durables sur les rémunérations du personnel

Les rémunérations du personnel doivent continuer à faire l'objet d'un suivi par rapport aux cotisations obligatoires des États membres et aux dépenses récurrentes non liées aux donateurs.

Avant de pourvoir les postes vacants, l'institution doit identifier la source de financement et déterminer le coût total de chaque poste.

Les détachements ne doivent être considérés comme un soutien en nature de la part des parlements nationaux que si leurs conditions et les modalités relatives à la prise en charge intégrale des coûts ont été officiellement confirmées par écrit.

6.3 Utiliser de manière stratégique les réserves accumulées

En tant qu'organisation à but non lucratif, le Forum parlementaire de la SADC ne distribue pas les excédents accumulés à ses membres sous forme de dividendes. Au contraire, les excédents annuels sont conservés sous forme de bénéfices accumulés et peuvent être utilisés les années où les dépenses dépassent les recettes disponibles.

Le prélèvement proposé de N$4,5 millions sur les réserves est spécifiquement destiné à financer des dépenses ponctuelles au cours de l'exercice financier 2027/2028. À la suite de cette affectation, le solde des réserves en fin d'exercice devrait s'élever à environ N$4,0 millions.

Bien que cela apporte un financement relais supplémentaire, on estime que ces ressources ne suffiront qu'à couvrir l'exercice financier 2028/2029.

L'institution doit donc utiliser ses réserves avec prudence afin d'amortir les effets de la période de transition, tout en s'attaquant parallèlement au problème de la viabilité

à long terme de son modèle de financement. Au-delà de cette période, les contributions des membres devront être réexaminées afin de garantir des recettes récurrentes suffisantes.

6.4 Maintenir le modèle de participation aux frais des membres

Le modèle de partage des coûts reste un élément important du cadre opérationnel et financier de l'institution.

Il comprend l'organisation, à tour de rôle, par les parlements membres des assemblées plénières et des réunions des commissions permanentes, la prise en charge des frais de participation de leurs représentants et le soutien à la politique de détachement par la mise à disposition de personnel dûment qualifié.

Ces dispositions allègent la charge financière qui pèse sur le Secrétariat central et renforcent la responsabilité collective des parlements membres quant au bon fonctionnement de l'institution.

Alors que le Forum se transforme en Parlement régional de la SADC, ces dispositions devraient être maintenues dans la plus grande transparence, avec des responsabilités clairement définies et une coordination adéquate.

7. MISE À JOUR CONCERNANT LES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES DES MEMBRES

Monsieur le Président, honorables membres,

Avant de conclure, permettez-moi de vous faire part des dernières informations concernant les cotisations obligatoires des adhérents. J'ai joint à ce document de présentation un tableau présentant la situation au 12 novembre 2026.

J'ai le plaisir de vous informer qu'aucun parlement ne présente d'arriérés au titre des exercices financiers précédents.

Cependant, cinq parlements n'ont toujours pas versé leurs contributions pour l'exercice financier en cours. Nous espérons que les paiements seront effectués avant le 31 mars 2026. Pour plus de détails, vous pouvez consulter le tableau figurant à la dernière page de cette présentation.

8. CONCLUSION

Honorable monsieur le Président, honorables parlementaires,

Le budget proposé pour l'exercice 2027/2028 revêt une importance particulière, car il vise à préparer l'institution à sa transition vers un Parlement régional de la SADC tout en préservant la discipline financière et la continuité opérationnelle.

Le réaménagement proposé du Secrétariat, les investissements dans les capacités institutionnelles, le recours aux détachements et l'importance continue accordée aux contributions des États membres et aux mécanismes de partage des coûts visent à soutenir cette importante transformation institutionnelle.

L'institution est néanmoins confrontée à d'importantes pressions financières liées à l'inflation, à la dépréciation monétaire, à la hausse des frais de déplacement et des coûts de fonctionnement, à la baisse des financements des donateurs et à l'élargissement des responsabilités découlant du mandat parlementaire prévu.

Le budget proposé met donc davantage l'accent sur le renforcement des contributions des membres comme base du financement des activités institutionnelles essentielles, tandis que les financements externes sont affectés aux programmes et aux activités complémentaires.

Cependant, le niveau actuel des contributions ne permet pas de disposer d'une marge de manœuvre financière suffisante au-delà de l'exercice 2028/2029 si les coûts récurrents continuent d'augmenter sans que les recettes ne suivent le même rythme.

Les prévisions indicatives mettent en évidence le déficit de financement potentiel qui pourrait apparaître dans de telles circonstances. Il est donc impératif que l'Assemblée plénière entame l'examen d'une révision des contributions des membres, en vue de mettre en œuvre les ajustements nécessaires au plus tard en 2029.

Honorables membres, la transition vers un Parlement régional de la SADC doit s'accompagner d'un engagement correspondant en faveur de sa viabilité financière. La bonne exécution du mandat parlementaire élargi dépendra non seulement de structures et de systèmes institutionnels adaptés, mais aussi de l'engagement collectif des parlements membres à fournir les ressources nécessaires au bon fonctionnement de l'institution parlementaire régionale.

La responsabilité d'assurer l'avenir de cette institution est une responsabilité partagée.

9. DÉCISIONS SOUMISES À L'EXAMEN DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

Compte tenu de ce qui précède, l'Assemblée plénière est invitée à :

1. **PRENDRE NOT DES documents 1 à 4 du rapport du Comité exécutif sur les questions financières ;**

2. **EXAMINER ET APPROUVER le budget proposé pour l'exercice financier 2027/2028, tel que présenté dans le document 5 ; et**

3. **PRENDRE NOTE ET SALUER les financements provenant de bailleurs de fonds extérieurs qui figurent dans le budget proposé.**

Honorable monsieur le Président, je propose la motion.

SITUATION DES CONTRIBUTIONS DES MEMBRES AU 12 NOVEMBRE 2026

PARLEMENT	SOLDE REPORTÉ 01-avril-26	FACTURÉS MONTANT	MONTANT MONTANTS REÇUS	SOLDE 12-nov-26	DATE MONTANTS REÇUS
Angola	1 501 500	2 252 250	3 753 750	-	10 août 2026
Botswana	-	2 252 250	2 252 250	-	22 mai 2026
R.D. Congo	327 877	2 252 250		2 580 127	
Eswatini	-	2 252 250	2 252 250	-	11 novembre 2026
Lesotho	-	2 252 250	2 252 250	-	08 juillet 2026
Madagascar	1 501 500	2 252 250	1 501 500	2 252 250	12 juin 2026
Malawi	1 501 500	2 252 250	1 501 500	2 252 250	22 mai 2026
Maurice	-	2 252 250	2 252 250	-	22 juin 2026
Mozambique	-	2 252 250	2 252 250	-	12 juin 2026
Namibie	-	2 252 250		2 252 250	
Seychelles	(190 575)	190 575		-	PRÉPAYÉS
Afrique du Sud	-	2 252 250	2 252 250	-	17 mai 2026
Tanzanie	1 501 500	2 252 250	2 251 725	1 502 025	31 mai 2026
Zambie	-	2 252 250	2 252 250	-	02 juillet 2026
Zimbabwe	-	2 252 250	2 252 250	-	02 avril 2026
TOTAL	**6 143 302**	**31 722 075**	**27 026 475**	**10 838 902**	